



L'essentiel du CE de la DO Centre Est

« *Fermer Victor Hugo, c'est misérable...* »

Séance des 21 et 22 janvier 2015 N° 1 – 2015

COMITÉ D'ENTREPRISE

La répartition des sièges au sein du CE

Suite à la baisse des effectifs de la DO Centre Est, le nombre de représentants des salariés au Comité d'Etablissement a été ramené pour la mandature 2014 - 2017 à 15 sièges au lieu de 16.

Bizarrement, c'est la population cadres, qui proportionnellement n'est pourtant pas celle qui a le plus baissé, qui a vu sa représentation amputée d'un siège (3 représentants cadres au lieu de 4).

Suite aux élections de novembre dernier, la répartition des sièges entre organisations syndicales est désormais la suivante :

Collège salariés : CGT : 5, FO : 4, SUD : 2, CFDT : 1
Collège cadres : **CFE-CGC** : 1, FO : 1, CFDT : 1

Mise en place des commissions du CE

Les Commissions du CE ont pour mission d'aider les élus dans les décisions à prendre en séance.

- Trois sont obligatoires (code du Travail) :

- La commission emploi et formation professionnelle - Président : Jean-Pierre Testi (CFE-CGC)
- La commission égalité professionnelle : Présidente - Isabelle François (CFDT)
- La commission d'information et d'aide au logement - Président : Christian Roux (CGT)

- Les autres commissions sont conventionnelles et mises en place en accord avec la DO Centre Est :

- Commission activités sociales et culturelles - Président : Jaime Alfonso (FO).
- Commission santé. - Président : Michel Delabie (FO)
- Commission RPS - Président : Jean-Pierre Testi (CFE-CGC).
- Commission handicap - Président : Philippe Besse (CGT)
- Commission économie et évolution des marchés - Président : Jaime Alfonso (FO)

Fermeture de l'activité flux téléphoniques SAV mobiles sur Voiron

30 salariés actuellement sur ce site, 14 fin 2017.

L'activité flux téléphoniques SAV sera remplacée par du e-chat.

Orange s'engage sur le maintien de l'activité sur le site, mais en aucun cas sur la pérennité du site, compte tenu de l'absence totale de recrutements.

La **CFE-CGC** est intervenue s'agissant du % de sous-traitance e-chat, lequel demeure important à 40%, en posant la question de savoir si la sous-traitance intervenait en dehors des heures ouvrables Orange (après 20 heures, ou le dimanche lorsque l'activité chat est forte). Et bien non, les 40 % de sous-traitance e-chat fonctionnent aux mêmes horaires qu'Orange. Pourquoi alors sous-traiter ?

VOTE :

5 POUR CGT
2 CONTRE SUD
8 ABSTENTIONS CFE-CGC, CFDT, FO

Dans le cadre de ce projet, une prime d'accompagnement de 2500€ est prévue pour les salariés ne traitant que du flux téléphonique SAV.

VOTE :

13 POUR
Les 2 élus SUD ne prennent pas part au vote

Restauration sur le site de Roanne

L'hypothèse d'une convention avec le restaurant du Centre Pierre Bérégoz, situé en face de Roanne Jean Macé, a été abandonnée.

Désormais, la seule solution qui demeure pour tous les salariés de Roanne est celle des titres restaurant, d'une valeur faciale de 8,88€/jour.

Pour la **CFE-CGC**, le CE DO Centre-Est manque à ses obligations, en ne prenant pas à son compte la gestion de la restauration à Orange SA, en application du Code du Travail. Le passé a montré que l'employeur a largement bénéficié de sa position de gestionnaire délégué de la restauration. Il serait temps que les CE assument leur responsabilité sur la restauration des salariés. A l'image de ce qui se passe au CE de SCE.

VOTE

3 POUR CFE-CGC et CFDT
Les autres OS se sont abstenues

Stratégie 2015 pour l'amélioration de la réponse clients au SCO

Il s'agit en fait d'un dossier chapeau dans lequel ont été présentées les grandes lignes des réorganisations en cours (GT mixte sur Lyon) ou à venir (GT Home unique Grenoble – St Etienne, structuration du fonctionnement des équipes recouvrement/réclamations, reprise du Service Client Open Fibre au S2 2015,...).

La **CFE-CGC** est intervenue pour indiquer que le dossier est présenté sans indicateurs de personnel ou d'activité et demande en quoi ce projet SARC respectera (ou pas) les grands accords du groupe.

Orange répond que la version consolidée sera présentée brique par brique en CE – « tous les projets s'inscrivent dans le cadre des accords groupes. Il y a une volonté, une posture qui s'inscrit complètement dans les accords ».

► Fermeture boutique Lyon Victor Hugo

La Direction ferme une boutique économiquement rentable (à priori, puisqu'il n'existe pas de comptes de résultats en boutiques) - exclusivement pour des considérations de maillage (cette boutique sera reprise par une boutique GDT déjà présente rue Victor Hugo). A la **CFE-CGC**, on pourrait à la rigueur entendre cet argumentaire du maillage (pas de doublons entre boutiques Orange, GDT ou Mobistores), mais il serait souhaitable pour cela que des éléments économiques soient fournis pour chaque point de vente (Orange, GDT ou Mobistores)

Orange répond : trop de complexité pour fournir ces informations, d'autant que les partenaires multi opérateurs comme la grande distribution font ou feraient (aussi) partie du maillage. Au final, circulez, y a rien à voir, les organisations syndicales doivent se débrouiller avec les informations fournies par l'Entreprise, donc essentiellement sinon exclusivement géographiques.

VOTE :

3 abstentions : CFE-CGC, CFDT
12 contre

Un projet d'accompagnement prévoit, au-delà du reclassement des salariés, une prime d'un montant initial de 300€, ensuite passé à 400€. Les organisations syndicales ont demandé à ce que cette prime, très éloignée des 2 500€ proposés à Voiron (même s'il n'y a pas, là, de changement d'activité), fassent l'objet d'une nouvelle négociation au sein de l'ADRAA.

► La CFE-CGC exclue du CHSCT de l'AER2A

La CGT ne présentant personne pour remplacer son représentant parti en retraite, FO (1ere organisation syndicale à l'AE) et **CFE-CGC** (seconde organisation syndicale à l'AE) ont présenté chacune un candidat.

Le processus de désignation des membres des CHSCT est différent du processus électoral habituel : sont habilités à désigner les représentants des CHSCT : les membres élus du CE et les DP (lorsqu'ils sont convoqués par l'Entreprise, ce qui au cas particulier, ne l'avait pas été, d'où l'invalidation de fait de ce scrutin). Résultat du

vote : 12 voix pour le candidat FO, 3 pour celui de la **CFE-CGC**.

Rappelons la composition du CHSCT, avant ce vote :

- CFDT : 4 membres, CGT : 3, FO : 4, SUD : 1, CFE-CGC : 0.

Rappelons aussi que, suite au résultat des dernières élections, la **CFE-CGC** devrait avoir **3 élus au CHSCT**, sinon 4 au plus fort reste.

Vous avez dit déni de démocratie ?

Souhaitons seulement que lors de la refonte totale des CHSCT, prévue pour juillet prochain, la CFE-CGC ne fasse pas l'objet d'un ostracisme absolu, comme lors de ce vote, et obtienne le nombre de sièges conforme à sa représentativité au sein de cet établissement.

► Sectorisation du Service de santé au Travail (SST)

Compte tenu des difficultés pour remplacer le Dr Icart sur St Etienne, la Direction Orange propose :

- que les salariés de Roanne et du Puy soient pris en charge par un médecin de Clermont-Ferrand, passé à 90%.

- que le recrutement d'un médecin sur Lyon (ou St Etienne ?) le soit sur un à 100%, avec une charge de travail consacrée à 50 % ou 60% pour St-Etienne.

Les organisations syndicales votent à l'unanimité en faveur de ce projet.

COMITÉ D'ENTREPRISE

► Commission ASC

Les prestations du CE ont été reconduites peu ou prou à l'identique du budget 2014, en dehors de l'aide aux associations historiques (60 000€, essentiellement pour les Coop) qui serait remplacée par un dispositif « Dons et solidarité ».

La **CFE-CGC** a rappelé son opposition de tous temps s'agissant de l'aide aux Coop, illégale du fait que les Coop sont des sociétés anonymes exerçant en secteur concurrentiel et marchand. Et surtout gaspillage de l'argent des salariés lorsque l'on considère l'exemple de la Coop 73, aidée depuis des années à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'€, qui a fait faillite en 2014.

VOTE :

9 pour FO, SUD et CFDT
1 abstention CFE-CGC
5 contre CGT

Prochain CE : 25-26 février 2015



Élu titulaire : Noël Fayeaux 06 70 03 56 80 - **Élu suppléant** : Jean-Pierre Testi – 06 07 82 82 86 - **Représentante syndicale** : Djamilia Bock – 06 73 19 31 74 – **Coordinatrice CE-CCUES** : Valérie Giraud : 06 08 35 99 41 - **Responsable Territoire Centre-Est** : Maxime Couret : 06 84 95 72 80

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org

nos lettres :

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionnariat salariés

pour vous abonner : secretariat@cfecgc-orange.org

nos blogs :

- www.telecoms-media-pouvoir.net
- www.adeas-ftgroup.org